LE COIN DE LA FAMILLE

Nos Patrons-Modèles

N° 12.004 — *MANTEAU en lainage, draperie, etc. ; Garniture en astrakan.*
Metrage : *2 m. 35 en 140 ; Fourrure : 0 m. 95 en 50.*

N° 12.005. — *MANTEAU en diagonale, tissu melange, etc. ; col et poches en fourrure.*
Metrage : *2 m. 60 en 140 ; fourrure : 0 m. 40 en 70.*

Ces patrons-modèles marqués *Aux Trois Des* sont en vente dans toute la région chez les dépositaires de cette marque au prix de 5 fr., ou envoyés par nos soins franco contre la somme de 5 fr 70 en timbres, aux lectrices qui nous en feront la demande
Ecrire au REVEIL DU NORD « 186, rue de Paris à Lille

Le Carnet du Docteur

L'EAU, BOISSON ORDINAIRE

Faut-il boire de l'eau en mangeant ? Cette boisson est-elle preferable aux boissons ordinaires, vin, cidre, biere ?

Tout depend de la vie que l'on mène. A quelqu'un qui a l'occasion ou l'habitude de boire une certaine quantite d'alcool en dehors de ses repas, je dirai : buvez de l'eau.

A toutes celles qui, du point de vue de leur estomac, observent un grande sobriete, je conseillerai encore de boire de l'eau en mangeant, mais de ne pas craindre un verre de bon vin. Ce n'est pas, en effet, si merveilleux qu'on pourrait le croire de soumettre son organisme au régime exclusif de l'eau pure. Nous avons besoin de toniques. Vous connaissez la vieille formule : le bon vin réjouit le cœur de l'homme. Comme toutes les vieilles formules qui ont traversé les siècles, celle-ci est basée sur une juste observation. Le buveur d'eau est souvent triste ; il devient volontiers atrabilaire ; il lui manque la petite flamme qui illumine un verre de bourgogne ou de bordeaux ; je parle, bien entendu, pour un être jeune, en pleine sante, car le cas est différent quand l'individu arrive sur le seuil de l'âge mûr.

Sans compter que les boissons naturelles, vin, cidre, biere, doivent contenir des vitamines, ces substances nécessaires à l'equilibre de la vie.

Personnellement, bien que normand, c'est le vin que je préfère et que je recommande. Mais il y a la maniere. En voici une. Buvez à votre repas de l'eau et au dessert prenez un verre à bordeaux de vin pur. N'adoptez pas la solution bâtarde de l'eau rougie. Limitez (sauf les cas d'exception) votre consommation de vin à ce verre bi-quotidien, et vous verrez que vous ne vous en porterez que mieux, physiquement et moralement « Boire du vin, a dit un medecin bourguignon c'est comme si on buvait du soleil ! » N'exagérons rien, mais souvenez-vous que sobriete ne veut pas dire privation.

Conseils aux Mamans

LA VOITURE DE BEBE

Dans les villes, on ne peut guere se passer d'une petite voiture pour la promenade de l'enfant. Il n'est pas necessaire que cette voiture soit elegante ni luxueuse, mais il est indispensable qu'elle soit confortable et bien suspendue. Il n'y a aucun inconvenient à mettre l'enfant dans sa voiture des ses premieres sorties, il y est plus à son aise et il y a plus chaud que dans les bras. En hiver, on n'oubliera pas de placer une bouillotte d'eau chaude dans la voiture.

La premiere sortie. — Celle-ci aura lieu vers le quinzieme jour dans la belle saison, un peu plus tard en hiver. Elle ne depassera pas une vintaine de minutes, afin d'habituer progressivement l'enfant au grand air. Au bout de quelques jours, il faut le laisser dehors le plus possible.

Ce qu'il faut savoir des BONS DU TRÉSOR !

- Ils vous permettent de tirer profit de tout l'argent liquide dont vous n'avez pas immédiatement besoin
- Les échéances sont à 6 mois, 1 an, 2 ans.
- Les coupures sont de 1.000 francs, 5.000, 10.000 et au-dessus.
- L'intérêt, payé d'avance, est de 1,75 % pour un Bon à 6 mois ; 2,25 % pour un Bon à 1 an ; 2,50 % pour un Bon à 2 ans.
- Les Bons sont délivrés au porteur ou à ordre.
- VOUS TROUVEREZ DES BONS dans les Caisses Publiques et les Banques ; chez les Agents de change et les Notaires ; auprès des Caisses d'Epargne.

SPORTS

FOOTBALL

DEMANDES DE MATCHES

Excelsior R.T. — Equipe d'Excellence libre les 17 octobre, 7 et 28 novembre, 5 et 19 decembre, 23 janvier, 19 mars se déplacerait contre indemnité réponse au Secrétariat de l'Excelsior, 76 rue Amédée Prouvost à Wattrelos

Sport Loos pour son équipe vétérans pour le dimanche matin. Ecrire à M Eeckhaute, Ets Kuhlmann. Téléphone Lille 405 17. 705.18 ou 73 à Loos.

Stade Orchésien équipe 3, hors championnat, toute la saison sur son terrain et en déplacement
Ecrire à M. Robert Leroux, 25 rue de Bellain, à Orchies.

BOURSE DE PARIS

DU 19 OCTOBRE 1943

Fonds d'Etat Français. — 3 %, 96 ; 3 % am., 99.25 ; 4 % 1917, 102.25 ; 4 % 1918, 102.20 ; 5 % 1920, 100.40 ; 4 1/2 % 1932 A, 104.15 ; 4 1/2 % 1932 B, 102.75 ; 3 % 1942, 95 ; 3 1/2 % 1942, 97.95 ; Caisse Aut. 5 % 1938, 124.30 ; Obl. Très. 4 1/2 % 1933, 1.235 ; 4 % 1934, 1.224 ; Obl. Très. 4 1/2 % 36 B, 141.10 ; Bons Très. 4 1/2 % 1934, 1.092.50 ; 4 % 1935, 1.107 ; Caisse Aut. Tab., 1.032.

Crédits Nationaux. — Cr. 1919, 645 ; 1920, 583 ; 1934, 1.166 ; 1935, 1.157.

Actions françaises. — Bque de Fce, 27,250 ; Compt. Esc., 3,180 ; Crédit Fonc., 6.600 ; Crédit Lyon, 3.450 ; Crédit du N., 707 ; Sté Gle, 5.025 ; Suez, act. 45.500 ; Nord, 2.180 ; Tram Lille-Bx-Tg, 440 ; El. et Gaz du Nord 960 ; Energie ind., 3.190 ; Nord Lum. 2.265 ; Thom. Houston, 540 ; Pérenchies, 3.025 ; St Frères, 1.750 ; Gaz N.-E., 1.410 ; Aciéries Longwy, 1.240 ; Micheville, 2.525 ; du Nord, 712 ; Sambre et Meuse, 910 of. ; Arbel, 2.700 ; Chant. de France, 1.750 ; Constr. Nord-France, 2.300 ; Fives-Lille, 1.400 ; Forges N.-E., 1.920 ; Jeumont act., 875 ; (parts) 2.774 ; Fco-Belge Mat. Ch. Fer, 10.340 ; Hte Fourn. P.-à-Mousson, 5.100 ; Denain-Anzin, 2.720 ; Louvroil-Montbard 1.090 ; Métaux, 4.490 ; Peugeot, 1.585 ; Senelle-Maubeuge, 2.461 ; Béthune, 5.915 ; Aniche, 3.460 ; Anzin, 2.126 ; Blanzy, 4.900 ; Carvin, 3.530 ; Courrières, 1.295 ; Dourges, 3.376 ; Escarpelle, 4.470 ; Lens, 1.520 ; Ligny-les-Aire, 360 ; Marles, 1.845 ; Ostricourt, 5.560 ; Vicoigne, 1.540 ; Mokta El Hadid, 17.000 ; Nickel 3.200 ; Ouenza, 5.900 ; Lille Bonn. (prior.) 1.277 ; (ord.), 900 ; Air Liquide, 3.005 ; Glaces Nord Fce 5.795 ; Kuhlmann, 2.510 ; Pollet Chausson, 6.299 ; Caout. Indochine, 2.636 ; Cultures Trop. 502 ; Terres Rouges 1.485.

Valeurs Françaises (Oblig.). — Dép. Nord 4 % 1931 oct. 2.015 ; 4 % 1931 957 ; 5 1/2 % 1936, 1.070.

CULTIVATEURS La CORBEAULINE représente 200 fois son Poids de Semence sauvée
N'hésitez pas ! CORBEAULINEZ vos semences
LA CORBEAULINE
PROTÈGE VOS SEMENCES des corbeaux, des oiseaux et des rongeurs
GARANTIE PAR 45 ANS D'EXISTENCE
Vendue en bidons de 1-2-3-5-10 Kgs en fûts de 25-50-225 Kgs
VAN de MAËLE
St-Ouen l'Aumône Tél : Pontoise 30c

A-T-ELLE 30 OU 45 ANS ?

Il est bien difficile de déterminer l'âge d'une femme qui prend des Gouttes Florides. Ce produit végétal, combat la plupart des ennuis féminins. Les Gouttes Florides sont précieuses surtout de 40 à 50 ans. Le flacon de Gouttes Florides, 16 fr. 90. Si vous ne pouvez vous procurer les Gouttes Florides, faites usage des Comprimés Florides, même formule, même efficacité 18 fr. 30 ttes phies. Lab. Hélin, Chateauroux Visa 840 P. 3341. 11.247

BOURSE DE LILLE

DU 19 OCTOBRE 1943

Charbonnages. — Albi, 2.250 Albi (part), 4.650 ; Aniche, 3.400 ; Anzin, 2.120 ; Béthune (1/10), 3.900 (of.) ; Blanzy, 3.046 ; Bruay (coup. de 10), 585 ; Carvin, 3.600 ; Commentry (Jce), 2.644 ; Commentry (Cap.), 2.925 ; Courrières 1.300 ; Crespin 200 ; Dourges 3.450 ; Escarpelle, 4.450 ; Lens A. 1.520 ; Liévin, 895 ; Marles, 1.660 ; Ostricourt, 5.000 ; Thivencelles, 890 ; Vicoigne, 1.540 ;

Banques. — C.D.N., 700 ; Union Mines, 850.

Eaux - Transports. — E.L.R.T., 900 ; Lyon, des Eaux (cap.), 3.050 ; Lyon, des Eaux (Jce), 2.700 ; Pierchon, 610.

Electricité. — Artésienne, 900 ; Béthunoise, 585 ; Boulonnaise, 1.180 (d.) ; Contin. du Gaz, 5.450 (of.) ; Elect. Gaz Nord, 976 ; Electr. Nord 795 ; Electr. N.-O., 1.130 ; Energ. Nord France, 851 ; Gaz d'Hersin, 915 ; La Roubaisienne, 4.300 (d.) ; Sect. Billy, 1.860 ; Un. Houillère, 485.

Métallurgie. — Blanc - Misseron (ord.), 365 ; Aciéries de Longwy, 1.202 ; de Micheville, 2.525 ; du Nord 730 ; Sambre et Meuse, 925 (of.) ; Arbel, 2.700 ; Chant. France, 1.720 ; Biache, 1.625 ; Call, 1.015 ; Delattre 980 ; Denain-Anzin, 2.800 ; Electro Métal., 411 ; Marine, 1.430 ; Nord-Est, 1.918 ; Fco-Belge, 10.200 ; Jeumont, 900 ; Louvroil, 1.100 ; Saulnes 3.550 ; Senelle, 2.460 ; Tubes de Val 1.040

Entreprises at matér. sensitr. — Chaux et Cim. Lafarge, 16.500 ; (action B 300), 5.300 ; Ciments du Boul. 2.000 (en liquidation) ; Portland, 27.000 ; (part)., 46.000 ; Cim. et Chaux hydraul., 1.740 (of.) ; Cim. Franç. et Portl. Boul., 10.400 ; (jouiss.), 9.300 ; Cim. Pont-à-Vend., 4.800 (d.) ; Desvroise, 7.200 (d.) ; Indust. Ciments, 200 d. ; La Loisne, 1.850 (d.) ; Pollet et Chausson, 5.300 ; Super Cim. Boulonnais, en liquidation.

Produits chim., Nulleries, Verreries — Air liquide, 3.040 ; (part.), 15.900 (d.) ; Engr. d'Auby, 465 (d.) ; Ces Roubaix, 1.775 ; Glaces Nord France 575 (d.) ex-droit ; Kuhlmann, 2.560 ; Oxhydrique française, 325 (d.) ; Pechiney, 5.000 (of.) ; Rhône Poulenc, 3.776 ; Saint-Gobain, Chauny et Cirey, 7.260 (of.) ; Usin. de Libercourt 925 (d.).

Coupons annoncés. — 20-10-43 : Etabl. Wibaux, n° 18 ; coupon : brut 10.03 ; net à payer : port, 5.04. — 22-10-43 : Electricité Régio Valenciennes, n° 30 ; coupon : brut, 20 ; net à payer :nom., 14.43, port, 12.93. — 20-10-43 : Métallurgique de l'Escaut (cap.), n° 62 ; coupon : net à payer, nom, 35, port, 25.83 ; (jouiss.) n° 24 ; coupon : net à payer, nom, 21, port, 14.06. — 30-10-43 : Compagnie Générale de moteurs (1 à 70.000), 2e remb. d'app. net de tous impôts : n° 5 ; coupon : brut, 30 ; net à payer : nom, 30, port, 30.

Société Générale

Le Conseil d'Administration a décidé la mise en distribution d'un acompte de dividende sur les bénéfices de l'exercice 1943.

Le montant en a été fixé à Frs 15 bruts par action, contre 7,50 nets l'an passé.

Rappelons que les 250.000 actions nouvelles émises à la fin du précédent exercice bénéficient de cette distribution.

Le paiement aura lieu à partir du 1er Novembre prochain au Siège de la Société, 29 Boulevard Haussmann, à Paris, et dans toutes ses Agences, contra présentation des certificats ou du coupon N° 30 des actions au porteur, sous déduction de l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers, auquel s'ajoute, pour les titres au porteur, la taxe de transmission, soit à raison de :

Frs 10,50 net pour les actions nominatives — Frs 5.85 net pour les actions au porteur.

CREDIT LYONNAIS

Le bilan au 31/8 se totalise à 41.956 millions contre 42.418 au 31/7. Au passif, les Comptes de chèques, les Comptes courants et les Créditeurs divers marquent respectivement des fléchissements de 373, 103 et 234 millions, tandis que les Banques et Correspondants accusent une augmentation de 182 millions. A l'actif, l'Encaisse est en diminution de 80 millions et l'ensemble du Portefeuille effets et des Coupons de 622 millions — Inversement, les Comptes courants progressent de 71 millions et les Avances et débiteurs divers de 76 millions.

sachets à raviver et TEINTURES à l'HIRONDELLE donnent aux TISSUS une vie nouvelle
Produits des Ets Richter Lille
SENNO

Gandol Plus fort que les douleurs !
LABOR. HELIN - Châteauroux - Visa N° 846. P. 2650

LE DÉJEUNER SURNOURRISSANT BLÉDORÊVE IBLED C'est le rêve au réveil !

Plus de boutons disgracieux sur votre visage

Pour vous en debarrasser, employez un remède actif, direct et rapide : l'Eau Precieuse Dépensier connue depuis plus de 50 ans pour son efficacité remarquable.

A la fois calmante et désinfectante, elle révelle la vitalité des tissus sans les irriter et active la cicatrisation. A ces qualités, elle joint l'avantage de la rapidite d'action, de la facilité d'emploi et de la propreté.

L'Eau Précieuse Dépensier est utilisée avec succes, même dans les cas que l'on croyait désespérés, contre eczema, psoriasis, dartres, démangeaisons, maux de jambes, ulcères varqueux, Ttes phies. Roux, 37, r. d'Als.-Lorraine, Malekoff V. 763 P 1719. 10035

Nouvelle Recette de Beauté

Pour rendre douce, claire et veloutée la peau la plus sombre et la plus rêche : pour supprimer les points noirs et les pores dilatés : employez la Super-Crème Tokalnn.

CACHET MIRIGA CONTRE FIEVRE, GRIPPE, NÉVRALGIE, RHUMATISME, DOULEURS PERSONNELLES. 1, LABORATOIRES de RHONE LYON-GERLAND 7,50 LE CACHET 1er Pharmacie

ANNONCES LEGALES

Etudes de Me Andre BAYART, Docteur en Droit, Notaire à Roubaix, 43, rue du Maréchal Foch et de Me Jacques LEFORT, Docteur en Droit, Avoué à Lille, 95, rue Nationale — **Licitation Castelain.** VILLE DE WATTRELOS, rue du Gauquier, 85-87. **UNE PROPRIETE COMPRENANT :** 1° **Une Maison** à mendarde à usage de commerce portant le N° 87, 2° **Une Maison** à mansarde portant le N° 85, et les fonds et terrain en dépendant. A VENDRE, le lundi 22 novembre 1943, à 15 heures, en l'étude et par le ministere de Me Andre BAYART Notaire à Roubaix, N° 43, rue du Maréchal Foch, commis à cet effet — **AVIS TRES IMPORTANT :** Il est rappelé que seules les personnes ayant obtenu de M. le Prefet du Nord l'autorisation d'acheter, conformément aux dispositions de la loi du 16 novembre 1940 pourront être declarées adjudicataires. Avis est donne qu'un délai d'au moins quinze jours avant la vente est necessaire pour obtenir ladite autorisation. — **Pour tous renseignements s'adresser :** 1° à Me Andre BAYART, Docteur en droit, Notaire à Roubaix, N° 43, rue du Marechal Foch, redacteur et depositaire du cahier des cherges ; 2° à Me Jacques LEFORT, Docteur en droit, Avoué à Lille, 95, rue Nationale, poursuivant la venta. 13.942

Etude de Me Jacques LEFORT, Docteur en Droit, Avoué à Lille, numero 95, rue Nationale. — VENTE SOCIÉTÉ A LA PROLETARIENNE DE ROUBAIX ET ENVIRONS s. Departement du Nord — Arrondissement de Lille — VILLE DE ROUBAIX, boulevard de Strasbourg, n° 216 : a) **UN IMMEUBLE a usage de commerce** ; b) **LES ELEMENTS INCORPORELS d'un fonds de commerce qui était exploité dans ledit immeuble.** - 2. VILLE DE TOURCOING, rue Houchard, n° 53 : a) **UN IMMEUBLE a usage d'estaminet** ; b) **LES ELEMENTS INCORPORELS d'un fonds de commerce qui était exploité dans ledit immeuble. A VENDRE** dans la forme des ventes de biens de mineurs. L'adjudication aura lieu le **Mercredi 1er Decembre 1943, à 14 heures,** à l'audience des Criees du Tribunal civil de Lille, au Palais de Justice de ladite ville. (Les enchères ne seront reçues que par Ministere d'Avoué) — DESIGNATION DES BIENS A VENDRE : Departement du Nord - Arrondissement de Lille - 1. VILLE DE ROUBAIX, boulevard de Strasbourg, numero 216 : **UNE PROPRIETE** sise à Roubaix, boulevard de Strasbour, numero 216, a usage de commerce, comprenant maison d'habitation, hangar, magasin, ecurie, cour et jardin, avec sortie quai du Canal, le tout d'une contenance de neuf cent vingt metres carres environ, reprise au cadastre sous les numeros 618, 597, 618 p. de la section B, pour neuf ares cinquante-huit centiares. Tenant d'un côte à l'Union des Chaudronniers, d'autra côté à Monsieur Emile Corne, dans le fonds au chemin de halage du Canal, et pardevant au boulevard de Strasbourg ; II. **LES ELEMENTS INCORPORELS** (sans patente) d'un fonds de commerce de café qui était exploité dans ledit immeuble. Ce fonds ne comporte aucun materiel. Libre de toute occupation. **Mise a prix : 240.000 francs,** s'appliquant à l'immeuble pour 240.000 francs et au fonds de commerce pour 100 francs. — VILLE DE TOURCOING, rue Houchard, numero 53 : I **UNE MAISON a usage d'estaminet,** sise à Tourcoing, rue Houchard, numero 53, et les foods et terrain en dépendant, reprise au cadastre sous le numero 179 de la section C, pour quatre cent trente et un mètres carrés. Tenant ladite maison par devant à la rue, d'un côté à Monsieur Chateau, et d'autre côté a Madame veuve Decuiper-Cateau, et dans le fond à Madame veuve Delerue et a Monsieur Suin ; II. **LES ELEMENTS INCORPORELS** (sans patente) d'un fonds de commerce de café qui était exploité dans ledit immeuble connu sous l'enseigne « Au Petit Saint-Martin ». Ce fonds ne comporte aucun materiel. Libre de toute occupation. **Mise a prix : 70.100 francs,** s'appliquant à l'immeuble pour 70.000 francs et au fonds de commerce pour 100 francs. — AVIS TRES IMPORTANT : Il est rappelé que seules les personnes ayant obtenu de M. le Prefet du Nord l'autorisation d'acheter, conformément aux dispositions de la loi du 16 novembre 1940, pourront etre déclarées adjudicataires. Avis est donne qu'un délai d'au moins quinze jours avant la vente est necessaire pour obtenir la dite autorisation. La vente a lieu en exécution d'un jugement rendu par la Chambre du Conseil du Tribunal civil de Lille, le 16 février 1943, enregistre, sur la requête presentee par Monsieur le Directeur des Domaines du département du Nord, dont les bureaux sont à Lille, numéro 215, boulevard de la Liberte, agissant en sa qualité de séquestre liquidateur des biens de la Société Coopérative de Consommation, anonyme, dénommée « La Prolétarienne de Roubaix et environs », dont le siège était à Rouhaix, boulevard de Strasbourg, numéro 216 ayant à Somain, 12 bis, rue Sadi Carnot, y domicilié ; 2° Monsieur Louis MOUYDUBUS, employé, demeurant à Fenain, y domicilié. Défendeurs ayant pour Avoué Me Gérard VERLEY - AVIS IMPORTANT : Autorisation préfectorale indispensable. - Il est rappelé que seules les personnes ayant obtenu de M le Prefet du Nord l'autorisation d'acheter, conformément aux dispositions de la loi du 16 novembre 1940, pourront être déclarées adjudicataires. Les personnes ou sociétés désirant solliciter l'autorisation ci-dessus doivent s'adresser d'urgence à Me Emile HONOREZ, Notaire à Marchiennes (Téléphone 221). - La présente insertion vaut comme insertion légale prévue par la loi et tient lieu de celle prescrite par le décret-loi du 20 novembre 1939, en exécution d'une ordonnance en date du 19 octobre 1943, de Monsieur le Président du Tribunal civil de Douai. En conséquence, dans le mois des présentes, toute personne ou société visée au décret du 1er septembre 1939, pourra former opposition motivée à la levée de la suspension des délais, par simple lettre recommandee adressée au Greffier du Tribunal civil de Douai. — **Pour tous renseignements, s'adresser :** 1° A Me Emile HONOREZ, Notaire à Marchiennes, 22, rue Jean-Jaurès, rédacteur et dépositaire du cahier des charges ; 2° A Me Gérard VERLEY, Avoué à Douai, 15 ter, rue desc Foulons, co-licitant ; 3° A Me André MAGNIER, Avoué à Douai, 14, rue Lambrecht, poursuivant la venta. — Ainsi fait et rédigé par l'Avoué soussigné, à Douai, le 20 octobre 1943. - André MAGNIER. 19565

Etudes de Me Emile HONOREZ, Notaire à Marchiennes, 22, rue Jean-Jaures, et de Me Aodre MAGNIER, Avoué à Douai, 14, rue Lambrecht. — **VENTE sur licitation** - Il sera procédé, le **Lundi 6 Decembre 1943, à 14 heures,** en la Mairie de Somain et par la Ministère de Me Emile HONOREZ, Notaire à Marchiennes, à l'adjudication publique, au plus offrant et dernier encherisseur, de : DESIGNATION - **VILLE DE SOMAIN** - **Premier lot : UNE MAISON d'habitation** sise à Somain, rue de la Liberté, numero 2, comprenant : Un bâtiment front à rue composé au rez-de-chaussée des deux chambres dont une excavee et un vestibule ; au premier etage : deux chambres et un cabinet de toilette, le tout surmonte d'un grenier. A la suite : cuisine, remise, water-closet, cour et jardin, le tout également front de la rue de la Liberte, repris au cadastre section B, numero 758 P, ayant une contenance d'apres mesurage de un are cinquante-cinq centiares quinze decimètres carres. Tenant devant à la rue, d'un côté au lot deux ci-apras (maison d'angle), d'autre côté a M. Marquis et dans le fond à l'article deux, repris sous teinte verte du plan annexé au cahier des charges. OCCUPATION : Louee sans bail à M. Morelle, au loyer annuel de 2.400 fr., payable le premier de chaque mois, d'avance, plus impôts. **Mise à prix : 60.000 francs.** — **Deuxieme lot : UN IMMEUBLE à usage d'habitation et de commerce** situé à Somain, à l'angle de la rue de la Liberté et de la rue Gambetta, et portant les numéros 17 et 19 de la rue Gambetta, comprenant : 1° **MAISON à usage commercial,** rue Gambetta, numero 19, avec bâtiment principal, composé de deux chambres, dont une excavee et un couloir. A l'étage : deux chambres et un cabinet de toilette, avec grenier sur l'ensemble de cet étage. A la suite : cuisine et relaverie, petite remise, water-closet, cour et jardin. OCCUPATION : Louee sans bail à Madame veuve Durieux, au loyer annuel de 1.800 francs, payable le premier de chaque mois, d'avance, plus impôts ; 2° **MAISON à usage d'habitation** située à l'angle de la rue de la Liberté et de la rue Gambette, portant le numéro 17 de ladite rue, comprenant : un bâtiment front à rue composé de deux chambres et un couloir, avec au-dessus un débarras et un grenier, repris au cadastre section B, numeros 757 et 758 P, et ayant une contenance d'apres mesurage de deux ares quatre-vingt-onze centiares quatre-viogt-cinq decimètres carrés. Tenant, l'ensemble, devant à la rue Gambetta, dans la fond à M. Marquis, d'un côté au lot 3 ci-après et d'autre côté par marteau à la rue de la Liberté et au lot premier ci-dessus. Repris sous teinte rose au plan annexé au cahier des charges. OCCUPATION : Louee sans bail à M. Marquis, au loyer annuel de 600 francs payable le premier de chaque mois et d'avaoce. **Mise à prix : 50.000 francs.** — **Troisieme lot : UNE MAISON a usage de commerce d'habitation,** située à Somain, rue Gambetta, numero 21, comprenant : un bâtiment a etage front à rue, composé d'un rez-de-chaussee de deux chambres avec couloir, cave sous la chambre postérieure ; à l'étage : trois chambres surmontées d'un grenier. A la suite, un bâtiment comprenant : cuisine, arrière-cuisine et remise, le tout surmonté d'un grenier en pertie mansarde. Water-closet. Daos le fond, un grand bâtiment autrefois a usage de grange, une cour et un jardin, repris au cadastre sous les numeros 756, 758 bis et 761 de la section B et pour une contenance d'apres mesurage de cinq ares quatre-vingt-dix-sept centiares quarante décimètres carrés. Tenant devant à la rue, daos le fond à M. Marquis, d'un côté à M. Cotelle et d'autra côté au lot 2 ci-dessus. Repris sous teinte jaune au plan annexe au cahier des charges. OCCUPATION : Louee à la maison occupée par M. Delbauve, au loyer annuel de 2.400 francs, payable le premier de chaque mois et d'avance, plus charges, pour une durée de neuf ans, à compter du 1er août 1936, suivant bail reçu par Me HONOREZ, Notaire à Marchiennes, le 4 octobre 1936. **Mise à prix : 100.000 fr.** Pour visiter, s'adresser sur place le mardi et le jeudi, ed 13 heures à 16 heures. - CONDITIONS PARTICULIERES : Consultez le cahier des charges rédigé par Me Emile HONOREZ, Notaire à Marchiennes. La vente se poursuit en vertu et en exécution d'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de première instance de Douai, le 9 joio 1943, entre : 1° Monsieur Anatole LEFEBVRE, inspecteur à la Societe Nationale des Chemins de Fer Français, demeurant à Saint-Quentin, 11, rue du Cateau, y domicilié, veuf en premières noces non remarié da Madame Léontine GRIFFON, son épouse, décédée à Paris (8e arrondissement), le 3 septembre 1941, sans laisser ni descendants ni ascendants, ledit sieur Anatole LEFEBVRE, donataire en toute propriété des biens de la decujus suivant acte de donatton entre époux, reçu par Me FOURNIER, Notaire à Marchiennes, le 14 septembra 1938, enregistré à Marchiennes le 2 octobre 1941, et comme tel agissant au nom et comme seul et unique héritier de ladite dame Léontine LEFEBVRE, son épouse ; 2° Madame Aline GRIFFON, épouse assistée et autorisée de Monsieur Etienne MORELLE, cultivateur, avec lequel alle demeure à Somain, 35, rue de Fenain, y domiciliée ; 3° Monsieur Etienne MORELLE, cultivateur, demeurant à Somain, 35, rue de Fenain, y domicilié, ne agissant tant en son nom personnel au besoin que pour valoir assistance et autorisation à Madame Aline GRIFFON, son épouse sus-nommée et domiciliée, demeurant avec lui. Demandeurs ayant pour Avoué Me André MAGNIER. Et : 1° Monsieur Charles GRIFFON, cordonnier, demeurant à Somain, 12 bis, rue Sadi Carnot, y domicilié ; 2° Monsieur Louis MOUYDUBUS, employé, demeurant à Fenain, y domicilié. Défendeurs ayant pour Avoué Me Gérard VERLEY - AVIS IMPORTANT : Autorisation préfectorale indispensable. - Il est rappelé que seules les personnes ayant obtenu de M le Prefet du Nord l'autorisation d'acheter, conformément aux dispositions de la loi du 16 novembre 1940, pourront être déclarées adjudicataires. Les personnes ou sociétés désirant solliciter l'autorisation ci-dessus doivent s'adresser d'urgence à Me Emile HONOREZ, Notaire à Marchiennes (Téléphone 221). - La présente insertion vaut comme insertion légale prévue par la loi et tient lieu de celle prescrite par le décret-loi du 20 novembre 1939, en exécution d'une ordonnance en date du 19 octobre 1943, de Monsieur le Président du Tribunal civil de Douai. En conséquence, dans le mois des présentes, toute personne ou société visée au décret du 1er septembre 1939, pourra former opposition motivée à la levée de la suspension des délais, par simple lettre recommandee adressée au Greffier du Tribunal civil de Douai. — **Pour tous renseignements, s'adresser :** 1° A Me Emile HONOREZ, Notaire à Marchiennes, 22, rue Jean-Jaurès, rédacteur et dépositaire du cahier des charges ; 2° A Me Gérard VERLEY, Avoué à Douai, 15 ter, rue desc Foulons, co-licitant ; 3° A Me André MAGNIER, Avoué à Douai, 14, rue Lambrecht, poursuivant la venta. — Ainsi fait et rédigé par l'Avoué soussigné, à Douai, le 20 octobre 1943. - André MAGNIER. 19565

Etude de Me DESCHODT, Notaire à Douai. — **Deuxieme insertion** - Aux fermes d'un acte reçu par Me DESCHODT, Notaire à Douai, les 25 et 30 septembra 1943, anregistré à Douai, actes civils, le 1er octobre 1943, folio 753 B, numéro 445, Madame Blanche-Adéline PITAU, demeurant à Douai, veuve de M. Antoine-François GIRAUD, et Madame Antoinette GIRAUD, épouse de M. Auguste DENEUX, avec lequel elle demeure à Arras, ont vendu à M. Charles DUGARDIN et Madame Solange LECLERCQ son épouse, demeurant ensemble à Douai, un fonds de commerce d'ALIMENTATION GENERALE et autres branchas commerciales exploitées en l'acte, exploité à Douai, rue de la Cloris, numero 3, immatriculé au registre du commerce de Douai le 3 juin 1921, numéro 3.804. La publication a été faite dans le « Bulletin Officiel des Cessions » du 13 octobre 1943. Les oppositions devront être faites au domicile élu, à l'Etude de Me DESCHODT, Notaire à Douai, rue Trannin, numero 9, dans les vingt jours de la presente insertion. — Pour seconde insertion : M. DESCHODT 19552

Etude de Me G. ROMBAUT, Avoué, demeurant à Lille. — **DIVORCE** - Par jugement en date du 4 février 1943, enregistré, rendu par défaut. Entre : Monsieur Eugene-Victor DESCAMPS, demeurant à Lambersart, 284, avenue de Dunkerque. Et : Madame Henriette-Augusta ANQUEZ, épouse de Monsieur Eugene-Victor DESCAMPS, demeurant de droit avec son mari, mais résidant en fait à Lomme, 92, avenue de la Lillouse. Le Tribunal a prononcé le divorce entre les époux sus-nommés, au profit du mari. Me ROMBAUT occupait dans l'instance pour Monsieur DESCAMPS. — Pour extrait (signé) : ROMBAUT.

Etude de Me André MAGNIER, Avoué près le Tribunal civil de première instance de Douai, 14, rue Lambrecht. — **PUBLICATION LEGALE - Extrait d'un jugement de séparation de corps** - D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de première instance de Douai, le 26 mars 1943, enregistre. Entre : Madame Irène CORNAILLE, epouse divorcée en premieres nocas de M. Charles-Hubert GRIVILLERS, épouse en secoodes noces de M. JOSSON Edmond-Paul, debitante de bois, demeurant à Douai, 19, rue des Ferronniers, y domiciliée. Demanderesse ayant pour Avoué Me André MAGNIER. Et : Monsieur Edmond-Paul JOSSON, epoux divorcé en premieres noces de Madame BOUR Alice-Antoinette et epoux en secondes noces de Madame Irène CORNAILLE, demeurant à Douai, 21, rue de Ceolse, rue de Paris, chez Mme Louis Turpin, née Angèle Joseon, ci-devant et actuellement à Fenain, 30, rue Jaan-Jaures, chez M. et Mme Josson-Bourghelle, ses parents. Défendeur défaillant. Il appert qua la separation de corps a été prononcée entre les époux JOSSON-CORNAILLE, au profit de Madame Irène CORNAILLE. — Douai, le 16 octobre 1943 - Pour extrait certifié par l'Avoué soussigné : André MAGNIER.

Etude de Me CACHEUX, Avoué à Avesnes-sur-Helpe. — D'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil d'Avesnes, en date du 15 juillet 1943, enregistré. Entre : Madame Marie VANDENHOUTE, epouse de COCK, modes et nouveautés, 211, rue d'Hautmont, à Louvroil-Sous-le-Bois, d'une part. Et : Monsieur Cyrille de COCK 246, rue d'Hautmont, à Maubeuge, d'autre part. Il appert que la séparation de corps a été prononcee d'entra les époux de COCK-VANDENHOUTE, au profit de la femme. — Avesnes, le 16 octobre 1943. - Pour extrait (signé) : CACHEUX.

Etuda de Me GOMBERT, avoué à LILLE, 33, rue d'Inkermann. — **FOLLE ENCHERE BOUONERY, LICITATION BASIN. — A VENDRE, le Mercredi 17 Novembre 1943,** 14 heures en l'audience des criées du Tribunal Civil de Lille, au Palais de Justice de ladite ville. **UNE MAISON à usage d'habitation,** à LILLE, rue Blanche, n° 39 MISE A PRIX : **100.000 francs.** — Visite Lundi, Mercredi et Vendredi, de 10 h à 12 heures, sur permis délivrés par Me GOMBERT et Me VANDEWALLE, avoués et Me PIAT, notaire Enchères par ministère d'avoué **Avis important :** Seules les personnes ayant obtenu l'autorisation préfectorale seront autorisées à porter des encheres ; il est recommande de solliciter cette autorisation au moins quinze jours avant la vente. — Se renseigner : 1° Au Greffe du Tribunal Civil de Lille ; 2° A Me PIAT, notaire à Lille, rue du Molinel ; 3° A Me GOMBERT, avoué à Lille, 33, rue d'Inkermann ; 4° A Me VANDEWALLE, avoué à Lille, 50, rue de l'Hôpital-Militaire 19547

Etude de Me PAJOT, docteur en droit, notaire à Lille, 52, boulevard de la Liberté. — **MAISONS A VENDRE à Lambersart,** avenue Ste-Cecile. S'adr. à l'étude.

Etude de Me Etienne FONTAINE, Docteur en droit, notaire à Lille, rue Basse, n° 44. **A VENDRE** par adjudication publique, le Lundi 29 novembre 1943, à 14 heures, en la Salle des Adjudications des Notaires de Lille, sise à Lille, rue de Puébla, n. 7 — LILLE : **Article 1er :** MAISON à usage de commerce et d'habitation, rue de Gand, n 51. Mise-à-prix : 150.000 fr. — LILLE : **Article 2e :** MAISON à usage de commerce et d'habitation, rue de Gand, n 56 Mise-à-prix : 110.000 fr — LA MADELEINE - LEZ-LILLE : CITE de 63 maisons ouvrières entre la rue de Marquette et la rue de Berketh Mise-à-prix : 300.000 fr. S'adresser au Notaire. T 548.35.

POMPES à purin, avoir, mélasses, lessives, soudes, miel, eaux chargées, etc
Etabl. GEORGES HIBON
2, Rue des Vasges, ROUEAIX — Tel. 302.47

AYEZ UN MÉTIER EN MAINS : COMPTABILITÉ, STÉNO-DACTYLO, CORRESPONDANCE, SECRÉTARIATS, LANGUES, ETC. PIGIER vous garantit une PRÉPARATION SÉRIEUSE et RAPIDE
Cours par correspondance, 53, r. de Rivoli, PARIS
Notice Générale R. gratuite
92 années de succès

Notes sur les femmes

La fille a marier prendre :
A quinze ans, qu'elle voudra
A vingt ans, qui elle pourra
A trente ans, qui la voudra.

VARIETES

LA COULEUR DES EMO